



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 18h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 2 ter rue Chanzy à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, BONFANTI Djamilia, COURVEILLE Martine (pouvoir de BLANQUET Marguerite), LEYMARIE Muriel, MILESI Marie, SELAM Fatima, SOMEN Didier (pouvoir de REDO Aline), SOURDIN Anne, TOUZANI Rachid, VIDAL Suzette.

Membres excusés : 9

BARTHAS Patricia, BLANQUET Marguerite (pouvoir à COURVEILLE Martine), BLAVIER Yveline, DURAND Rosette, ORRIT Didier, PLO Pascal, REDO Aline (pouvoir à SOMEN Didier), ROMIGUIER Valérie, SZCZEPANIAK Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	10	Voix délibératives	12

Numéro :

04/11/2025-03

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Président,

Lors de sa séance en date du 8 juillet 2025, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Carmausin-Ségala, a accepté le don de matériels (sono et vidéoprojecteur) de l'association Amitiés Ezidis à titre gratuit et définitif et a décidé d'intégrer ces biens dans l'actif de la collectivité pour une valeur estimée de 742,92 €.

S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, il convient d'ouvrir les crédits au chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales » par décisions modificatives telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21838-420 Autre matériel informatique	0,00 €	742,92 €	0,00 €	0,00 €
R-10251-420 Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	742,92 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	742,92 €	0,00 €	742,92 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	742,92 €	0,00 €	742,92 €
Total Général		742,92 €		742,92 €

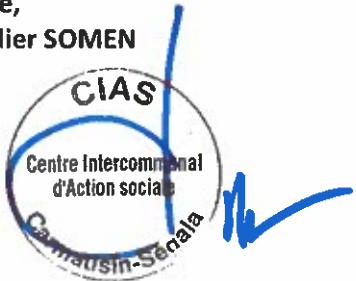
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les Décisions Modificatives du Budget du CIAS.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Anne SOURDIN

